

**Fondation Fonds de garantie légal
de la branche suisse du voyage**

Rapport annuel 2010

Table des matières

1. Exercice 2010
2. Evolution du nombre de participants
3. Compte bloqué de garantie voyageur
4. Taxes d'inscription, contributions annuelles et émoluments pour frais administratifs ainsi que taxes de traitement/pénalités pour retard introduites au 1^{er} janvier 2011
5. Contrôles de solvabilité
6. Bilan et comptes annuels 2010
7. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation

1. Exercice 2010

L'éruption volcanique survenue au printemps en Islande a presque entièrement paralysé le trafic aérien durant plusieurs jours en Europe. Ce phénomène naturel extraordinaire a causé aux compagnies aériennes et aux fournisseurs de voyages des dommages se chiffrant en millions et pour ainsi dire réduit à néant la timide reprise économique de la branche des voyages.

Deux participants se sont vus contraints de déposer leur bilan et de mettre un terme à leur activité. Dans l'un des cas, les voyages réservés ont pu être organisés comme prévu en collaboration avec un autre tour-opérateur spécialisé et les clients n'ont dès lors subi aucun dommage. Les paiements et prestations sollicités se sont élevés à CHF 200'329.- au total. Après encaissement des garanties fournies par les sociétés concernées, un montant de CHF 51'511.- a dû être prélevé des provisions afin de couvrir les pertes.

Depuis sa création en 1994, le Fonds de garantie a versé des indemnités à 5187 clients d'agences de voyages ainsi qu'à de nombreux organisateurs de voyages pour un montant supérieur à CHF 8.4 millions, dont CHF 4.2 millions étaient couverts par les garanties versées par les participants. La différence de CHF 4.2 millions a été prise en charge par le biais de la dissolution des provisions affectées à hauteur de CHF 4.2 millions.

2. Evolution du nombre de participants

Le Fonds de garantie a reçu 22 demandes d'affiliation au total au cours de l'exercice 2010. Comme elles répondaient intégralement aux critères d'admission, toutes les requêtes ont été acceptées. Les départs, au nombre de 15 et dans la majeure partie est liée à une cessation de commerce, sont à nouveau en net recul par rapport à l'année précédente. Et, comme précédemment mentionné, deux sociétés ont fait faillite. Dans un cas, un participant qui ne satisfaisait plus pleinement aux critères du Fonds de garantie a dû être exclu.

Au 31 décembre 2010, 1484 entreprises au total (succursales comprises) étaient affiliées au Fonds de garantie en qualité de participants. La synthèse figurant en dernière page du présent rapport fournit des informations détaillées sur les chiffres et la répartition géographique des participants.

3. Compte bloqué de garantie voyageur

Le compte bloqué de garantie voyageur visant à garantir les fonds de la clientèle dans le cadre des voyages à forfait s'avère une solution avantageuse malgré le faible niveau du taux d'intérêt. Le compte bloqué proposé par la Bank Sparhafen Zürich est rémunéré par analogie à un compte de prévoyance 2^e pilier LPP, plus ¼% au taux d'intérêt actuel de 1 ¾%. La gestion du compte demeure gratuite. Il est possible d'ouvrir à tout moment un compte bloqué de garantie voyageur. 52% des participants ont d'ores et déjà opté pour cette variante de garantie, les 48% restants ont déposé une garantie d'exécution garantissant les fonds de la clientèle.

4. Taxes d'inscription, contributions annuelles et émoluments pour frais administratifs ainsi que taxes de traitement/pénalités pour retard introduites au 1^{er} janvier 2011

La hausse des sinistres au cours de ces dernières années, d'une part, mais aussi les recettes stagnantes, voire en baisse, imputables à la situation du marché, d'autre part, ont incité le Conseil de fondation à adapter légèrement sur certains points les directives 2011 relatives aux taxes. Il en a profité pour harmoniser le nouveau concept des contributions introduit en 2008.

Principales modifications et nouveautés:

- Echelonnement des chiffres d'affaires adapté à la structure des participants pour le calcul des contributions
- Augmentation minimale des taux de pourcentage à quelques points de l'échelle
- Réduction de la franchise de CHF 2 millions à 1 million pour le secteur enregistrant le plus faible chiffre d'affaires, compte tenu du fait que les activités de tour-opérateur et de revendeur se recoupent toujours davantage
- Introduction d'une taxe de traitement/pénalité pour retard de CHF 300.00 par rappel sanctionnant le non-respect des délais pour la remise des documents
- Décompte et facturation simultanés des contributions pour les revendeurs et les tour-opérateurs
- Un émoulement pour frais administratifs de CHF 250.00 par participant et entreprise

L'émoulement pour frais administratifs couvre une partie des frais relatifs au traitement des dossiers des différents participants, les charges liées aux contrôles de solvabilité plus fréquents et la liquidation des sinistres dont la plupart nécessite un temps considérable.

Dans l'ensemble, ces modifications ont été plutôt bien accueillies par nos participants.

5. Contrôles de solvabilité

300 contrôles de solvabilité ont été effectués au total au cours de l'exercice 2010, dont 162 par PricewaterhouseCoopers et 138 par le secrétariat. Dans 9 cas, l'évaluation négative a débouché sur une demande d'augmentation de la garantie. En contrepartie, la garantie a pu être réduite dans deux cas suite à l'évolution positive des fonds propres et des liquidités. Dans le but de simplifier les opérations, le concept de vérification a été adapté d'entente avec PricewaterhouseCoopers. Lorsque les participants font l'objet d'une évaluation positive, ils reçoivent uniquement un rapport succinct en lieu et place d'un rapport détaillé avec chiffres et comparaison avec l'année précédente.

6. Comptes annuels et bilan 2010

Suite à l'évolution négative du marché, les recettes provenant des contributions annuelles et des taxes d'inscription ont diminué de CHF 113'992.- ou de 10.3% et n'ont dès lors pas atteint les chiffres budgétisés. Les produits de la fortune sont également en légère baisse mais correspondent néanmoins aux chiffres budgétisés.

Les frais s'inscrivent tant dans le cadre des valeurs de l'an passé que des chiffres budgétisés.

Après dissolution des provisions, le compte de résultat des activités opérationnelles présente un excédent de recettes de CHF 170'655.-. Après versement des indemnités aux consommateurs et aux organisateurs de voyages pour un montant de CHF 200'329.- (déduction faite des garanties bancaires / comptes bloqués à hauteur de 148'818.-), les compte bouclent sur un résultat positif de CHF 119'143.-.

Une fois ce montant attribué aux provisions pour sinistres, ces dernières se montent à CHF 8'779'772.- au total dans le bilan 2010.

L'organe de révision OPES Revision AG confirme dans son rapport du 24 mai 2011 que la comptabilité a été tenue en bonne et due forme et qu'elle est conforme à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

7. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation

Secrétariat

Urs Herzog, directeur
Brigitte Sandhofer, adjointe administrative

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage
Etzelstrasse 42
Case postale
8038 Zurich

Tél. +41 44 488 10 70
Fax +41 44 488 10 71

Email info@garantiefonds.ch
Site Internet www.garantiefonds.ch

Conseil de fondation (situation au 31.12.2010)

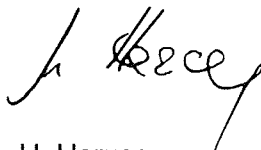
Kurt Heiniger, président, Erlenbach
Jacques Lathion, vice-président, Vetroz
Martin Wittwer, vice-président, Wollerau
Rolf Besser, licencié en droit, avocat, Zürich
Olivier Dupont, Conches

Walter Güntensperger, Jona
Rolf Helbling, Andwil
Stefan Leser, Feusisberg
Heinrich Marti, Kallnach
Thomas Stirnimann, Rüschlikon

Fondation Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage



K. Heiniger
Président



U. Herzog
Directeur

Nombre de participants (situation au 31.12.2010)

Année	Admissions	Démissions	Participants	Succursales	Total
2008	29	16	600	910	1510
2009	21	34	578	919	1497
2010	22	15	573	911	1484

Nombre de participants réparti par régions (succursales comprises)

	Participants	Part en pourcentage
Suisse romande	330	22.2%
Berne	173	11.7%
Haut-Valais	21	1.4%
Bâle	100	6.7%
Mittelland	122	8.2%
Suisse centrale	124	8.4%
Tessin	30	2.0%
Grisons	27	1.8%
Ville de Zurich	184	12.4%
Canton de Zurich / Nord-est de la Suisse	284	19.2%
Suisse orientale	89	6.0%
Total participants succursales comprises	1484	100%

Faits et chiffres (indications en CHF)

Exercice	2010	2009
Nombre de participants	1484	1497
Contributions annuelles	1'070'862.-	1'191'354.-
Pertes de change sur placements	-1'762.-	-17'317.-
Bénéfices et pertes comptables sur placements	-72'788.-	121'662.-
Bénéfice d'exploitation	170'655.-	437'423.-
Paiements pour sinistres en faveur des consommateurs	200'329.-	1'610'845.-
Paiements pour sinistres après déduction des prestations de garantie	51'511.-	1'136'797.-
Constitution de provisions pour sinistres	119'143.-	0.-
Dissolution de provisions pour sinistres	0.-	-799'374.-
Provisions pour sinistres	8'779'773.-	8'660'630.-
Assurance pour gros sinistres	4'000'000.-	4'000'000.-
Prestations de garantie spécifiques aux entreprises	50'000'000.-	50'000'000.-

Zurich, le 30.05.2011/uh